

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2016

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2015 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de dix huit millions deux cent quinze mille dinars (18 215 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenues disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 18 215 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

Affectation du Bénéfice 2015	
BENEFICE DE L'EXERCICE	60 457 840,785
REPORT A NOUVEAU	4 947,583
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	18 215 000,000
MONTANT A REPARTIR	78 677 788,368
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	48 485 530,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
DIVIDENDES : 22%	26 888 400,000
REPORT A NOUVEAU	3 858,368

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 29 juin 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2016, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2016, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet AMC - Ernst & Young, représenté par Monsieur Nourredine Hajji venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri pour un mandat d'une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BILAN
ARRETE AU 31.12.2015
APRES REPARTITION DU RESULTAT

		Unité en : 1000 DT	
Désignation	31-déc		
	2015	2014	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	107 781	193 852
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	193 873	204 020
AC3	Créances sur la clientèle	5 971 463	6 116 034
AC4	Portefeuille titres commercial	905 996	691 714
AC5	Portefeuille d'Investissement	570 774	587 287
AC6	Valeurs immobilisées	117 566	113 024
AC7	Autres actifs	72 601	88 946
TOTAL ACTIFS		7 940 054	7 994 877
PA1	Banque Centrale	500 194	427 124
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	509 230	242 599
PA3	Dépôts de la clientèle	5 142 391	5 534 662
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	911 881	895 487
PA5	Autres passifs	232 074	284 202
TOTAL PASSIFS		7 295 770	7 384 074
CP1	Capital	122 220	122 220
CP2	Réserves	521 637	488 155
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	4	5
CP6	Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		644 284	610 803
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 940 054	7 994 877

MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015 :

Unité en : 1000 DT

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Écart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2015 avant répartition du résultat	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 735	423	5	60 458	671 172
Affectation du résultat 2015 (5ème résolution)										
Réserves										
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	30 271	-	-	-	-	-	(30 271)	-
Réserves sur plus values sur titres			-						-	
Réserves extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(26 888)	(26 888)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau 2014								(5)	5	-
Report à nouveau 2015	-	-	-	-	-	-	-	4	(4)	-
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2015	122 220	12 222	353 401	-	120 979	35 035	423	4	-	644 284